



PRÉFET D'ILLE- ET-VILAINE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Rennes, le 25/04/2022

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Mesures de restriction à l'occasion de la rencontre de football opposant le Stade Rennais football club à l'Association Sportive de Saint-Étienne à Rennes le 30 avril 2022

Au regard du risque avéré de troubles à l'ordre public à l'occasion du match de football de Ligue 1 qui opposera le Stade Rennais football club (SRFC) et le club de l'Association Sportive de Saint-Étienne (ASSE) ce samedi 30 avril 2022 à 21h, à Rennes, le préfet d'Ille-et-Vilaine, Emmanuel Berthier, a pris par arrêté des mesures de restrictions temporaires destinées à protéger les personnes et les biens.

Les déplacements de l'équipe de l'ASSE sont régulièrement marqués par des incidents, qui ont récemment conduit la commission de discipline de la fédération française de football à prononcer la fermeture de l'espace visiteurs de l'ASSE à l'extérieur jusqu'à la fin de la saison 2021-2022. Pour autant, une centaine de supporters stéphanois s'est déplacée à Lorient le 8 avril 2022, certains tentant de bloquer le bus des joueurs du Football Club de Lorient.

Considérant ces faits et le fort contentieux opposant les supporters ultras du SRFC et de l'ASSE, le préfet d'Ille-et-Vilaine a décidé d'**interdire à toute personne se prévalant de la qualité de supporter de l'ASSE ou se comportant comme tel**, en portant notamment une écharpe, un insigne, un vêtement, un drapeau aux couleurs de ce club :

- **d'accéder au stade Roazhon Park et de circuler ou de stationner sur la voie publique dans le périmètre délimité par les voies suivantes, du samedi 30 avril 2022 à 19h au dimanche 1^{er} mai 2022 à 1h** : à l'ouest par la rocade Ouest (RN 136), au nord par la route de Vezin, à l'est par la rue de Saint-Brieuc et la rue Louis Guilloux, au sud par la Vilaine.

et de circuler ou de stationner dans le secteur du centre-ville de Rennes à l'intérieur du périmètre suivant, du samedi 30 avril 2022 à 12h au dimanche 1^{er} mai 2022 à 1h :

rue Legraverend, rue de l'hôtel Dieu, rue Lesage, rue du général Guillaudot, rue de la Motte, rue Gambetta, avenue Janvier, place de la Gare, boulevard de Beaumont, boulevard du Colombier, boulevard de la Tour d'Auvergne, place de Bretagne, Quai Saint-Cast, boulevard de Chézy.

La sécurité et la protection de tous sont la priorité des services de l'État. Les forces de police seront donc à nouveau pleinement mobilisées, à l'occasion de cette rencontre sportive classée à risque, pour assurer le maintien de l'ordre public et le respect de ces mesures.

Annexe :

Arrêté préfectoral du 25 avril 2022 portant restriction de la liberté d'aller et venir des supporters de l'Association Sportive de Saint-Étienne (ASSE) à l'occasion de leur rencontre avec le Stade Rennais Football Club (SRFC) le samedi 30 avril 2022.

**Bureau de la communication
interministérielle régionale,
zonale et départementale**

Tél : 02 99 02 11 80

Mél : pref-communication35@ille-et-vilaine.gouv.fr